

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2025-

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-085-2025

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE F_2025_02 « ACHAT DE MATERIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie – Création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant la nécessité d'entretenir la voie verte Feugarolles - Moncrabeau par le service Patrimoine en régie,

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer le manuscopique du site de Vianne, mutualisé entre le service Patrimoine et le service Voirie,

Considérant la consultation n° F_2025_02 « Achat de matériel pour le service technique », décomposée en 2 lots comme suit :

- Lot 1 : « Achat d'un tracteur souffleur neuf »
- Lot 2 : « Achat d'un manuscopique neuf »

Considérant le déroulement de la consultation :

- Procédure adaptée > 90 000 € HT
- Date de lancement de la procédure sur DEMAT-AMPA : 05/06/2025
- Publication au BOAMP n° 25-63257
- Date limite de réception des offres : 20/06/2025 à 12h00
- Critères pondérés de sélection des offres :
 - Prix : 70%
 - Délai de livraison : 30%
- Nombre de plis déposés et analysés :
 - Lot 1 : 5
 - Lot 2 : 2

Considérant le rapport d'analyse des offres validé le 11 juillet 2025,

Il est proposé de retenir le candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

L'entreprise FUTUR AGRI (47240 CASTELCULIER) pour les 2 lots de la consultation et pour un montant d'offre contrôlé de 45 000 € HT, soit 54 000 € TTC pour le lot 1 et de 97 000 € HT, soit 116 400 € TTC pour le lot 2.

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

A DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché F_2025_02 « achat de matériel pour le service technique » à l'entreprise FUTUR AGRI, dont le siège est situé 2 rue Louis Armand, ZI de Malèze 47240 CASTELCULIER, pour le lot 1 à 54 000€TTC et le lot 2 à 116 400€TTC.

Article 2 : de signer et notifier le marché F_2025_02 « achat de matériel pour le service technique » à l'entreprise FUTUR AGRI pour les lots 1 & 2 le 18 juillet 2025.

Fait à NERAC le, 23 JUIL. 2025

Le Président,

Alain LORENZELLI



Publié le : 24 JUIL. 2025

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.